

contre des entreprises industrielles, et ne sert qu'à es étouffer.

Sur motion par M. Henry Julien, secondée par M. Xavier Touzin ;

Résolu,—Que les privilèges exclusifs que la plupart des seigneurs se sont arrogés, les taux élevés et exorbitans des rentes actuelles, la quantité de réserves, et les diverses, charges qu'ils ont entassées sur les censitaires, sont, non seulement la cause qu'il reste quantité de terres incultes dans les anciennes seigneuries, la ruine d'un grand nombre de Cultivateurs, mais encore la cause de l'expropriation de la jeunesse Canadienne aux Etats-Unis et ailleurs, très souvent dans des lieux où ils contractent des principes de démoralisation, qui font gémir leurs parens et amis.

Sur motion par M. Joseph Gauthier secondée par M. Antoine Bélisle ;

Résolu,—Que le bien que la tenure seigneuriale a opéré autrefois, en favorisant l'Etablissement du Bas-Canada, elle pourrait l'opérer encore longtemps, par une réforme salutaire, de manière à la rendre ce qu'elle doit être juste et équitable, tant, pour le censitaire que pour le seigneur.

Sur motion par M. Rémi Arcand, secondée par M. Théophile Sauvageau ;

Résolu,—Que c'est l'opinion de cette assemblée, que les privilèges exclusifs que la plupart des Seigneurs se sont arrogés, le taux élevé et exorbitant des rentes actuelles, les réserves et la quantité des charges entassées sur les censitaires, sont autant de spoliation par les seigneurs contre les censitaires, et qu'il n'y a pas spoliation à faire disparaître une spoliation, qu'ainsi cette assemblée désapprouve l'insertion de celui qui dit, dans les colonnes du Journal de Québec, en date du 20 juin 1850. " Que " bien qu'il sache que les seigneurs aient commis " des exactions et des injustices énormes ja- " mais, pour corriger un abus, il ne consentira " par sa voix, à sanctionner une spoliation."

Sur motion par M. Théophile Sauvageau, secondée par M. Narcisse Gauthier ;

Résolu,—Que cette assemblée est d'opinion, que les lois qui régissent la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, ont été violées d'une manière évidemment injuste envers les censitaires, depuis un grand nombre d'années, que les empiètemens menacent de prendre des proportions de plus en plus alarmantes, si on ne leur apporte un frein, qu'un tel éclat de chose ne saurait se prolonger longtemps, sans porter atteinte à la morale, à la dignité et à la prospérité du pays, qu'il est de la plus urgente nécessité pour les censitaires, de protester et réclamer contre ces abus ; d'exiger l'action immédiate de la Législature, sur une question d'une aussi haute importance : que l'attention des représentans du peuple doit se porter à passer une loi déclaratoire qui rétablirait les rentes aux anciens taux, telles que prélevées avant la cession du pays, en la manière dont il avait été pourvu par les édits, arrêts et ordonnances du temps d'alors.

Sur motion par M. Xavier Touzin, secondée par M. Joseph Gauthier ;

Résolu,—Que dans l'intérêt public, c'est un devoir impérieux pour tout représentant du Bas-Canada, d'appuyer de son vote, une réforme salutaire de la tenure seigneuriale, d'insister à ce qu'il soit passé, dans la présente session, un acte déclaratoire pour mettre en vigueur l'ancienne jurisprudence du pays (prouvée être encore en force actuellement, quoi

que non suivie, par le rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir sur la tenure seigneuriale, mis devant la Chambre d'Assemblée le 4 Octobre 1843.) faire disparaître tous les abus qui s'y sont introduits depuis un grand nombre d'années, et s'opposer formellement à toute commutation forcée.

Sur motion par M. Narcisse Gauthier, secondée par M. Norbert Mathieu ;

Résolu,—Que c'est l'opinion unanime de cette assemblée, que les censitaires de toutes les paroisses des différent Comtés du Bas-Canada, doivent se prononcer publiquement et énergiquement sur une question d'aussi grande importance, où tous les censitaires souffrent, à peu près, les mêmes maux, et que chaque comté doit solliciter son représentant, à l'avenir, et qu'il doit faire tous ses efforts pour arracher ces racines morbifères qui menacent d'envahir et de tuer bientôt notre industrie.

Sur motion par M. Isaïe Perron, secondée par M. Rémi Arcand ;

Résolu,—Que le Secrétaire soit prié de transmettre dans le plus court délai, une copie des présentes résolutions à Antoine Juchereau Duchesnay Ecuyer, membre du Parlement pour ce Comté, et le prier de vouloir bien concourir dans les dites résolutions.

Sur motion par M. Norbert Mathieu secondée par M. Joseph Morin ;

Résolu,—Que messieurs les Editeurs du Canadien, du Journal de Québec et de l'Ordre Social, soient priés de vouloir bien rendre publiques, les présentes Résolutions, en les insérant dans les Colonnes de leurs journaux.

Sur motion par M. Antoine Bélisle, secondée par M. Michel Naud ;

Résolu,—Que les Remercimens de cette assemblée sont dus à P. Benoit, Ecuyer, Président, tant pour sa conduite impartiale, ses services comme tel, que pour tous les services qu'il a dès ci-devant rendus à ses compatriotes, dans la vie républicque, ainsi que des remerciements pareillement dus à M. Joseph Morin, pour le zèle avec lequel il a travaillé dans le dit comité.

Sur motion par M. Joseph Morin, secondée par M. Antoine Dutresne ;

Résolu,—Que les plus sincères remerciemens de cette assemblée, sont dus à N. Gauthier Ecuyer, N. P., Secrétaire de cette assemblée, pour ses services comme tel, ainsi que pour les services qu'il a dès ci-devant rendus au public,

Deschambault, ce 30 Juin 1840.

Par Ordre de l'Assemblée.

P. BENOIT, Président,

N. GAUTHIER, Secrétaire.

OURAGAN. - Vendredi soir, entre onze heures et minuit une violente bourrasque s'est élevée et a renversé à la Pointe-Lévi, près de l'église, une vingtaine de maisons dont les débris ont été transportés par le vent à une distance considérable. Par suite de ce sinistre, un grand nombre de familles se trouvent sans abri, et dépourvues des choses les plus nécessaires à la vie. Dimanche prochain une quête sera faite à la cathédrale et dans les églises St. Roch et St. Jean de cette ville pour venir en aide à ces malheureux. Les citoyens de Québec, et surtout ceux des Faubourgs St. Jean et St. Roch, n'oublieront pas en cette occasion, avec quel zèle et quel généreux empressement,